

DEPARTEMENT

LOT

Date : 03/05/2014

Numéro : 1

Séance du 3 mai 2014

L'an deux mille quatorze  
et le 3 mai  
à 11 H 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

| NOMBRES DE MEMBRES             |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11                             | 11          | 9                                   |

Présents :

Mme AUBER Cécile, M.BONAFoux Pierre, M.CANDELON Jean-Claude,  
M.VIGOUROUX Olivier, Mme VILLAIN Liliane, Mme GIRAUDEAU Evelyne,  
M.MOUNEY Christophe, M.VAN GILS Yan.

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 28/04/2014             |

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
|                  |

PREFECTURE DU LOT

19 MAI 2014

ARRIVE LE :

Secrétaire(s) :

Mme GIRAUDEAU Evelyne

|                          |
|--------------------------|
| Objet de la Délibération |
|--------------------------|

Projet de commerce dans le « Bourg ».

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le 19-05-2014

et publication,

du 24-05-2014

ou notification

du

Monsieur le Maire aborde l'avenir commercial sur la commune de SERIGNAC, et la cessation à moyen terme de l'activité privée dans le centre bourg. Il est donc nécessaire dès à présent d'anticiper cet arrêt, en réfléchissant sur le rôle et l'action que peut jouer notre collectivité locale.

Un débat s'instaure et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal manifeste leur approbation pour un projet public, qui pourrait faire appel à un partenariat privé souhaitable si nécessaire.

Suite à ces décisions, une visite du bourg centre est organisée, un site retient l'attention de l'assemblée. Il s'agit de la propriété cadastrée section C n°200, appartenant à Madame BEAUCHER Paulette, née NADOUZE.

Cette personne est contactée par Monsieur le Maire qui lui fait une proposition à hauteur de 50 000 euros pour l'achat de l'ensemble de ce numéro.

Après discussion, Madame BEAUCHER donne son accord, l'acte d'achat sera signé au cours du premier trimestre 2015, la dépense n'étant pas budgétisée sur l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal accepte les conditions d'achat, le sous seing privé peut être signé immédiatement. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à SERIGNAC le 15/05/2014

Le Maire,

